

Madame,

Lors de la séance plénière du 14 mars 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée pour une mission de conseil visant à émettre un avis à caractère méthodologique sur la procédure de concertation nationale lancée par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées dans le cadre des Etats généraux des maltraitances.

L'intervention de la CNDP sur cette procédure a été décidée **en application de l'article L121-1** du code de l'environnement qui dispose que la CNDP peut être saisie d'une mission de conseil visant à « *émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public* ». Compte tenu de la saisine du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

Rappel du contexte et demande du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Dans le cadre de l'installation des Etats généraux des maltraitances, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sollicite la participation de la Commission nationale du débat public à son comité de pilotage ainsi qu'un appui méthodologique tout au long de cette démarche.

Une mission de conseil visant la formulation de préconisations à caractère méthodologique

Compte tenu des enjeux sociaux majeurs des Etats généraux des maltraitances, les membres de la Commission ont considéré que cette démarche de participation devait apporter toutes les garanties aux publics concernés. Aussi ont-ils décidé de répondre favorablement à la sollicitation du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées pour qu'une garantie tierce soit apportée par la CNDP, concernant la qualité de l'information, les modalités de participation et de reddition des comptes.

C'est pourquoi votre mission visera à accompagner le ministère dans la réflexion et dans la mise en place du dispositif des Etats généraux en formulant toute préconisation ayant trait à l'information et à la participation.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI
Avis méthodologique Etats généraux des maltraitances

Votre mission de conseil et accompagnement se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Le périmètre de votre mission, que vous exercerez en toute indépendance et neutralité, comprend :

- la participation au comité de pilotage des États généraux ;
- la formulation de préconisations méthodologiques dans le respect des principes et des valeurs de la Cndp ;
- l'observation du déroulement du dispositif participatif ;
- la contribution au rapport final de ces Etats généraux par votre avis indépendant sur le déroulement de la démarche et l'atteinte des objectifs de bonne information et participation.
- la rédaction d'un bilan final de la mission pour la Cndp ;

Dans le cadre de votre mission et pour son bon déroulement, vous devriez disposer des informations nécessaires et pouvoir avoir accès à tout document concernant les aspects méthodologiques des états généraux.

Votre rôle en tant que garante Cndp au sein des États généraux doit être publiquement explicité.

Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO